Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le 25 MAI 2021

ID: 086-218600666-20210520-CM 20210520 014-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-014

du 20 mai 2021

n°014

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS (33): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SiMON

POUVOIRS (3): Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (3): Séverine BART, Gilles MAUDUIT, Jean-Pierre DE MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR: Monsieur Yasin ERGÜL

<u>OBJET</u> : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du Contrat de Ville – Première programmation pour l'année 2021

Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les trois piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I Le développement économique et l'emploi.
- II Le cadre de vie et le renouvellement urbain.
- III La cohésion sociale.

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes - hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

ID: 086-218600666-20210520-CM_20210520_014-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-014

du 20 mai 2021

n°014

page 2/3

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020.

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

CONSIDÉRANT la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT les avis du Comité Technique du Contrat de Ville de Grand Châtellerault du 1er avril 2021,

CONSIDÉRANT l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

 d'attribuer des subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions s'inscrivant dans le champ de la politique de la ville, à hauteur de 24 315 € selon le tableau ci-dessous,

Structures	Actions	Montant alloué en 2020	Positionnement collectivité 2021
CS Ozon	Animation du conseil citoyen	1000 €	1 000 €
CS Ozon	Parentalité et numérique (action renforcée)	940 €	1 500 €
CS Ozon	Proximité-animation hors les murs	1200 €	2 000 €
CS Ozon	Accompagnement des jeunes majeurs	Nouvelle action	1 000 €
CS Ozon	Moi jeune et citoyen	900 €	900 €
Les petits débrouillards	Univer'Cités	1775 €	1 775 €
Les petits débrouillards	La science en bas de chez toi	1500 €	1 500 €
Maison Pour Tous	Famille et parentalité	Nouvelle demande	940 €
Maison Pour Tous	Prévention de la délinquance	1200 €	1 200 €
Maison Pour Tous	Vie de quartier et démarche citoyenne	1000 €	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser l'insertion des femmes résidant dans les quartiers (complément 2020)	3000€	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser l'égalité femmes- hommes et	500 €	500 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le 25 MAI 2021

ID: 086-218600666-20210520-CM_20210520_014-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-014

du 20 mai 2021

n°014

page 3/3

	prévenir les comportements sexistes		
CS Les Minimes	Centre-ville : espace d'éducation partagée	1500 €	1 500 €
CS Les Minimes	La rue est à vous	1500 €	1 500 €
MJC Les Renardières	Faciliter l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle	Nouvelle demande	2 000 €
MJC Les Renardières	Accompagnement des collectifs d'habitants et animation de quartier	1000€	1 000 €
MJC Les Renardières	Animation de quartier, lien inter- générationnel, soutien à la parentalité	5000 €	4 000 €
		22 015 €	24 315 €

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICQUID